



EADS - Assemblée générale annuelle

Versement d'un dividende

Leyde, le 27 mai 2011

Cher Actionnaire,

Conformément à l'article 31.4 des Statuts de la Société, nous avons le plaisir de vous annoncer que l'Assemblée générale annuelle d'EADS, qui s'est tenue le jeudi 26 mai 2011, a approuvé la distribution en numéraire d'un montant brut de 0,22 euro par action.

À compter du mercredi 1 juin 2011, les actions EADS se négocieront ex-dividende sur les Bourses de Francfort, de Paris et espagnoles.

Le paiement interviendra le lundi 6 juin 2011 pour tous les détenteurs d'actions EADS à la date du vendredi 3 juin 2011.